



Accident sans permis et blessé léger

Par **T2O**, le **05/06/2008 à 20:05**

BonjourrrrrnJ ai provoqué un accident alors que je n ai pas le permis. Je suis rentré dans une moto. J ai été gardé un peu moins de 24 heure en garde a vue. J avais un taux de 36mg/l d alcool. Je conduisais une voiture qui est sur mon nom. J ai une assurance que je paye pour ma copine qui a le permis. J ai un credit sur le véhicule. J ai un enfant a charge et je travail. J ai essayé de passé mon code mais j ai échoué quatre fois. Le motard n a rien de grave a part une déchirure musculaire et diverse hématome. Sa moto est endommagé mais je ne pourrai dire a combien s évalue les dégats. Ma voiture a subi que des dégats extérieur. Je n ai jamais reçu de condamnation et pas de casier judiciaire . Je suis convoqué au tribunal correctionnel pour défaut de permis , conduite sous état d alcoolémie ainsi que dépassement dangereux. Le motard a porté plainte aussi. J ai 21 ans et suis ouvrier je ne peux donc prendre un avocat. J aimerai savoir se que je risque comme peine et votre avis sur la peine qui peut etre éventuellement prononcée. Je suis convoqué dans 3 mois. Le gendarme m a conseillé de passé le permis entre temps, est ce que sa changera quelque chose au niveau de la peine?rnJe suis convoqué devant le délégué du procureur.rnJe vous remercie d avance pour votre avis

Par **jeetendra**, le **05/06/2008 à 22:48**

bonsoir, le problème c'est pas seulement la condamnation pénale mais les amendes, l'indemnisation de la victime, l'inscription de la condamnation au casier judiciaire, prenez un avocat pour vous défendre c'est judicieux, courage, cordialement